

Texte intégral du Projet de révision du Code électoral du Burundi

@rib News, 25/04/2014L'Assemblée nationale du Burundi se réunit, ce vendredi 25 avril, en vue de réviser le Code électoral du 18 septembre 2009, pour l'organisation des élections générales de 2015. Même si les principaux points de la « Feuille de route pour des élections apaisées et libres en 2015 au Burundi » sont repris dans ce texte, certains points risquent de semer la discorde. On notera plus particulièrement que le nouveau Code électoral précise, en son Article 89, que « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. » Ce qui semble, aux yeux des observateurs, être une voie royale toute tracée qui permettra à l'actuel Chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza, d'être candidat, en toute légalité, à l'élection présidentielle de 2015. Lire l'intégralité du projet de révision du Code électoral